

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 29

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Laurence PIPERS, Valérie MILLON, Alain AUTHIER, Laurent JARRY, François SALAGNAC.

Excusés par procuration :

Alain BOURION donne procuration à Fabien DOUCET en date du 4 novembre 2024

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 16 décembre 2024

Aurore TONNELIER donne procuration à Clément RAVAUD en date du 16 décembre 2024

Excusée :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Séance : Isabelle NEGRIER-CHASSAING

Objet : Adhésion à la centrale d'achat du numérique et des télécoms (CANUT) pour la fourniture de services de télécommunications

Délibération 2024-130

La commune de Panazol possède actuellement différents contrats pour ses besoins de télécommunications :

- Pour la téléphonie fixe :
 - Engagement chez SFR via la centrale d'achats UGAP jusqu'au 31/12/2024
 - Abonnement chez Orange pour la ligne du comité de jumelage et le Rok : pas d'engagement
- Téléphonie mobile : engagement chez SFR via la centrale d'achats AMPA jusqu'au 31/03/2025
- Pour les lignes internet Mairie et Police municipale : abonnement chez Orange, pas d'engagement

Le marché du numérique et des télécoms est un marché complexe qui requière une forte technicité, la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT), nouvellement créée en 2023, propose une offre permettant :

- d'obtenir une sécurité technique et juridique ;
- de susciter l'intérêt des fournisseurs et d'obtenir une réponse (ce qui n'a rien d'évident dans un contexte où les fournisseurs sont déjà très sollicités par les consultations en cours) ;
- d'atteindre la meilleure performance économique, notamment avec des frais d'accès réduits ;
- d'obtenir des services associés de qualité et une forte réactivité aux sollicitations grâce à une relation directe avec les fournisseurs et à la désignation d'interlocuteurs dédiés ;
- de ne pas enfermer la consultation dans une restriction de concurrence par méconnaissance de l'amont industriel et du positionnement de chaque fournisseur.

L'achat, dans le domaine du numérique, est un poste budgétaire significatif et il est dans l'intérêt de la commune de Panazol de rechercher des moyens d'optimiser les coûts tout en garantissant la fiabilité du matériel acquis et la qualité des services et prestations.

Le recours à cette centrale d'achat apporterait une réponse juridique et technique aux problématiques de la commune en permettant de faire appel au secteur privé pour la téléphonie, tout en s'exonérant des procédures de publicité et de mise en concurrence, conformément à l'article L.2113-2 du Code de la commande publique.

La Communauté Urbaine de Limoges Métropole a proposé à ses communes membres de faire appel à la Centrale d'achat du numérique et des télécoms (CANUT) par le biais d'une adhésion en groupement. Limoges Métropole sera le coordinateur de cette adhésion groupée (on parle d'établissement « parent »). À ce titre, l'intercommunalité s'acquittera des coûts annuels d'utilisation des marchés facturés par la CANUT. La souscription groupée de moins de 50 entités pour un marché représente un montant de 1 500 € HT.

Les membres pourront s'ajouter en cours d'année suivant la souscription au marché de la CANUT et ils n'auront donc pas à s'acquitter d'une redevance.

La « CANUT » n'exige pas d'exclusivité lors de l'utilisation de ses marchés, ce qui permettra à la commune de Panazol de panacher les abonnements en fonction des contraintes techniques rencontrées. L'adhésion à la CANUT peut être résiliée à tout moment.

DÉLIBÉRATION

VU l'article L.2113-2 du Code de la commande publique ;

VU l'adhésion de Limoges Métropole à la CANUT autorisée par délibération n°12.1 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour les communes membres de la CULM de faire une adhésion groupée ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune de Panazol à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) par l'intermédiaire de Limoges Métropole ;
- **DE CONFIER** à Limoges Métropole le rôle d'établissement « parent » et l'autoriser à accomplir tous actes nécessaires à l'adhésion et toutes mesures nécessaires à sa mise en œuvre ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes décisions susceptibles d'intervenir en cours de marché conclu auprès de la CANUT, ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération ;
- **D'IMPUTER** les dépenses sur les crédits prévus à cet effet au budget principal de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 18 décembre 2024

Le Maire,



Fabien DOUCET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le **23 DEC. 2024**

Publié ou notifié

24 DEC. 2024

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB130

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 18/12/2024

Objet : Adhésion à la centrale d'achat du numérique et des télécoms pour la fourniture de services de télécommunications

Nature : Délibérations

Matière : Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des comm

Date de télétransmission : 23/12/2024 Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : DELIB130 - Adhésion à la centrale d'achat du numérique et des télécoms pour la fourniture de services de télécommunications.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20241218-DELIB130-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 23/12/2024